

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDE DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 37

DEFENSE NATIONALE

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

Rapporteur spécial : M. René MONORY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexes 41, 42, 43), 2013 (tome II) et in-8° 494.

Sénat : 26 (1971-1972).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
Exposé d'ensemble sur les crédits militaires.....	7
Les dépenses en capital.....	12
CHAPITRE PREMIER. — <i>Les grandes masses du titre V</i>	12
CHAPITRE II. — <i>Section commune</i>	19
I. — Dépenses d'équipement de la Délégation ministérielle pour l'armement	20
1° Direction des recherches et moyens d'essais.....	20
2° Etudes spéciales sur l'atome et réalisations.....	21
3° Etudes spéciales sur les engins et réalisations.....	22
4° Armement nucléaire tactique.....	23
5° Autres investissements de la D. M. A.	23
II. — Dépenses de la Direction des Centres d'expérimentations nucléaires	25
III. — Dépenses d'équipement des divers services communs.....	25
1° Gendarmerie	26
2° Service de Santé.....	26
3° Autres dépenses.....	26
CHAPITRE III. — <i>Section Air</i>	29
1° Etudes, recherches et prototypes.....	30
2° Fabrications	31
3° Infrastructure	34
CHAPITRE IV. — <i>Section Forces terrestres</i>	35
1° Etudes, recherches et prototypes.....	36
2° Investissements techniques et industriels.....	36
3° Fabrications	36
4° Equipements divers. — Infrastructure.....	39
CHAPITRE V. — <i>Section Marine</i>	43
1° Etudes, recherches et prototypes.....	43
2° Constructions et fabrications.....	44
3° Infrastructure	48
Conclusion	51
Dispositions spéciales.....	53

Mesdames, Messieurs.

Le projet de budget de la Défense nationale devrait, selon nous, apparaître essentiellement comme la traduction, à travers des dotations publiques, d'une politique militaire cohérente. Sans doute, dans ce domaine, les choix budgétaires semblent-ils de plus en plus limités en fonction de l'existence des lois-programmes qui permettent de définir des objectifs, de préciser les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre ceux-ci, et constituent ainsi les véritables relais d'une politique, voire d'une doctrine de la Défense nationale.

Sans doute aussi, grâce au recours à un système cybernétique d'aide à la décision, le Ministère de la Défense nationale est-il de plus en plus en mesure d'optimiser l'emploi des ressources prévues en fonction des missions fixées aux Armées et qui sont alors exprimées en termes de « capacité militaire ».

Or, force est de constater que s'il est pratique de regrouper les missions opérationnelles des Forces armées en quatre volets, à savoir :

- la riposte nucléaire ;
- la défense et le combat pour la conduite de la manœuvre de dissuasion ;
- la sécurité du territoire ;
- la défense des intérêts outre-mer et la participation à des actions extérieures,

il faut tenir compte de la réalité des choses, c'est-à-dire de l'aspect le plus souvent combinatoire des interventions qu'il y aurait à effectuer.

Une fois cet aspect dégagé, et les missions fixées, les décisions à prendre devraient être présentées en termes d'objectifs, ce qui, du point de vue global qui est le nôtre, tendrait à exclure le partage traditionnel entre les dépenses ordinaires des services du titre III et les dépenses en capital du titre V.

Quoi qu'il en soit, le projet de budget de la Défense nationale pour 1972 étant présenté selon la configuration habituelle, c'est en fonction de celle-ci que nous examinerons les mesures proposées pour l'an prochain.

EXPOSE D'ENSEMBLE

SUR LES CREDITS MILITAIRES INSCRITS POUR 1972

Expression d'une gestion, le budget de la Défense nationale pour 1972, s'il prévoit quelques mesures nouvelles au titre III, ne fait que reprendre, purement et simplement, les dotations prévues pour l'affectation de la deuxième tranche de la loi de programme en cours.

L'augmentation des crédits militaires de 1971 à 1972, qui est de 8,1 %, reste d'ailleurs inférieure à celle des dotations de l'ensemble du budget qui, rappelons-le, atteint 9,7 %. Parallèlement, l'importance des charges militaires dans l'ensemble des dépenses de la Nation tend à diminuer légèrement, passant de 17,9 % en 1969 et de 17,1 % en 1971 à 17 % pour 1972.

Plus importante, certes, est la réduction du taux que représente le budget militaire par rapport au produit national brut : ce taux, qui était de 3,58 % en 1969 et de 3,27 % en 1971, est ramené à 3,15 % pour 1972.

*
* * *

Si l'on compare la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement des titres III et V du budget de la Défense nationale pour les années 1971 et 1972, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Evolution des crédits militaires (titres III et V) de 1971 à 1972.

	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)		
<i>Crédits de paiement.</i>			
Titre III. — Fonctionnement	15.333,5	16.653	+ 1.319,5
Titre V. — Equipement	13.521,7	14.552	+ 1.030,3
Total	28.855,2	31.205	+ 2.349,8
<i>Autorisations de programme.</i>			
Titre III. — Fonctionnement	1.573,9	1.812,9	+ 239
Titre V. — Equipement	15.988,8	18.273,3	+ 2.284,5
Total	17.562,7	20.086,2	+ 2.523,5

on est conduit à faire les remarques suivantes :

1° *L'évolution des crédits.*

L'augmentation des crédits de paiement d'une année sur l'autre est de 8,14 %, donc supérieure à celle de 7 % que laissait prévoir la troisième loi de programme comme moyenne annuelle : elle est plus importante que celle des budgets de 1971 (6,15 %) et de 1970 (4,7 %), mais est inférieure à l'accroissement de la production nationale (9,3 % en valeur), ce qui permet de dire que « la part de la richesse du pays consacrée aux crédits militaires continue donc à diminuer ».

En fait, cette progression de 8,14 %, qui doit être appréciée compte tenu des hausses économiques, évaluées pour 1971 à 6 % environ, se répartit inégalement entre le titre III (8,6 %) et le titre V (7,6 %).

S'agissant des dépenses du titre III, il convient certes de reconnaître que le Ministère de la Défense Nationale s'est efforcé d'élargir la marge étroite de manœuvre qui lui avait été initialement laissée : en acceptant de réduire les effectifs, il a pu ainsi dégager des crédits en vue d'améliorer notamment la situation des personnels, de renforcer les moyens en matériels et de consentir un effort intéressant en faveur de la préparation militaire et de l'instruction des réserves. En ce qui concerne les dépenses en capital, il faut noter l'absence totale de nouveauté par rapport à la loi de programme, soit une progression très sensible de 14,3 % des autorisations de programme de 1971 à 1972 : on peut seulement mentionner une réduction de 309 millions de francs de celles demandées pour la Force

nucléaire stratégique en raison de la diminution des dotations pour les missiles et d'une meilleure appréciation des besoins réels de la part du Commissariat à l'Energie atomique. Cependant, cette réduction n'affecte pas le montant global prévu au programme ; elle a, en effet, permis d'accroître, à due concurrence, les dotations des quatre sections du budget de la Défense Nationale, principalement dans le domaine des fabrications. En revanche, les crédits de paiement du titre V sont inférieurs de 3 % environ aux prévisions — données d'ailleurs à titre indicatif — de la loi de programme.

2° *Les parts respectives des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement.*

Comme au cours des trois années précédentes, la part du budget de fonctionnement est un peu supérieure à celle des dépenses d'investissements, mais sans modification sensible par rapport à 1971 :

	POURCENTAGE DES CREDITS de paiement affectés.	
	Au titre III.	Au titre V.
1969	50,4	49,6
1970	51,9	48,1
1971	53,1	46,9
1972	53,4	46,6

Il ne faut d'ailleurs pas attacher une importance trop considérable à la stricte égalité des deux titres III et V du budget militaire.

3° *Les variations des crédits affectés dans le cadre des diverses sections du budget militaire.*

La répartition des crédits de paiement entre les diverses sections du budget des armées est, pour 1972, la suivante :

	TITRE III	TITRE V	TOTAL
(En millions de francs.)			
Section commune.....	6.223,6	4.701	10.924,6
Section Air.....	2.978,9	3.737	6.715,9
Section Forces terrestres.....	4.962,1	3.053	8.015,1
Section Marine.....	2.488,4	3.061	5.549,4
Total	16.653	14.552	31.205

La progression des crédits de paiement du titre III (1.319,5 millions de francs) par rapport au budget de 1971 s'analyse ainsi : trois sections : commune, Air et Marine, augmentent respectivement de 1.777,6 millions de francs, 81,3 millions et 27,8 millions (soit 1.886,7 millions de francs), et la section Forces terrestres diminue de 567,2 millions de francs, cette diminution étant la conséquence des transferts de crédits à la section commune, qui s'élèvent à 916 millions de francs : rémunérations des personnels civils (906 millions de francs) et rattachement de l'Ecole Polytechnique à la Délégation ministérielle pour l'Armement (10 millions de francs).

Les crédits de paiement du titre V (en augmentation de 1.030,3 millions de francs) sont répartis entre la section commune (+ 87,9 millions), la section Air (+ 362 millions), la section Forces terrestres (+ 278,7 millions) et la section Marine (+ 301,7 millions).

Au total, la répartition des crédits de paiement, titre III et titre V, entre les sections est la suivante :

	1972
Section commune.....	35 %
Air	21,5 %
Terre	25,7 %
Marine	17,8 %

Seul le pourcentage de la section commune augmente donc en 1972, au détriment principalement des Forces terrestres qui perdent 3 points. L'Air et la Marine ont à peu près le même pourcentage qu'en 1971.

4° *La Force nucléaire stratégique.*

Par comparaison avec les crédits affectés à la F. N. S. au cours des années précédentes, on constate, malgré les hausses économiques, un certain ralentissement des dépenses, au moins en crédits de paiement, et une diminution sensible en pourcentage par rapport à l'ensemble du budget militaire.

PREVISIONS de la troisième loi de programme pour 1972.			PROJET DE BUDGET POUR 1972			
	Auto- risations de programme.	Crédits de paiement.	Chapitres.	Auto- risations de programme.	Crédits de paiement.	
	(Millions de francs.)			(Millions de francs.)		
<i>Section commune.</i>						
Armes atomiques.....	2.300	1.951	51-81)	Subventions au service	66,4	60
Missiles	1.805,5	1.686	et)	des poudres.....	32,1	45
			52-81)	Atome	1.740	1.605
			51-88)	Engins	1.525	1.000
			51-89)	Expérimentations nu- cléaires	350	380
			51-90)	Investissements dans les champs de tir...	83	70
			52-86)			
Total	4.105,5	3.637			3.796,5	3.160
<i>Section Air.</i>						
Mirage IV et environnement..	363	400	51-71	Etudes	12	11
			53-71	Télécommunications ..	55	37
			53-72	Matériels aériens....	284	347
			54-61	Travaux et installa- tions	12	5
Total	363	400			363	400
<i>Section Marine.</i>						
Sous-marins nucléaires et envi- ronnement	869,5	959	53-71	Constructions neuves de la flotte.....	869,5	1.020
Total général....	5.338	4.996			5.029	4.580

Il va de soi que cette diminution relative de crédits a profité aux armements classiques des autres sections du budget.

5° *Les objectifs du projet de budget pour 1972.*

La structure du budget de 1972 est peu modifiée par rapport à celle du budget précédent : elle se caractérise par un ensemble de mesures nouvelles qui peuvent se résumer ainsi :

- *Pour le titre III* : montant total : 1.365 millions de francs.
 - Aménagement des effectifs : + 43 millions de francs :
Renforcement des effectifs de la Gendarmerie : 979 emplois ;
Création de 5.500 emplois d'appelés ;
Création de 400 emplois de personnels féminins.
 - Augmentation des rémunérations de la fonction publique :
+ 313 millions de francs :
Provision destinée à couvrir en année pleine l'incidence des hausses de rémunérations de la fonction publique au 31 décembre 1971 (4,5 % d'augmentation).
 - Amélioration de la situation des personnels civils et militaires : + 62 millions de francs :
Relèvement de 5 % de l'indemnité pour charges militaires ;
Relèvement du prêt de 0,75 F à 1,25 F par jour.
 - Ajustement des crédits de rémunérations : + 116 millions de francs.
 - Majoration des crédits concernant les prestations familiales :
+ 19 millions.
 - Ajustement des crédits d'entretien des matériels (+ 589 millions de francs), des crédits de fonctionnement et d'entretien des immeubles.

— *Pour le titre V* :

En principe, alignement sur l'annuité 1972 de la loi de programme, avec quelques modifications qui seront étudiées ci-après.

LES DEPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDES MASSES DU TITRE V

Les nouvelles autorisations de programme proposées pour les dépenses en capital sur le titre V s'élèvent à 18.273,3 millions de francs, soit une majoration de 14,3 % par rapport au budget de 1971.

Les crédits de paiement s'élèvent à 14.552 millions de francs, soit une majoration de 7,6 % par rapport au budget de 1971.

Le montant des ouvertures de crédits correspond dans l'ensemble aux prévisions inscrites dans la troisième loi de programme, prévisions qui concernent dorénavant, rappelons-le, la totalité des dépenses du titre V.

Le montant des autorisations de programme dépasse de 12 millions de francs celui prévu à l'annuité 1972 de la troisième loi de programme : cette différence est justifiée par le rattachement au Ministère de la Défense nationale du Groupement des contrôles radio-électriques à une date postérieure à l'élaboration de cette loi.

La répartition des crédits par nature et par armée est indiquée par les deux tableaux suivants :

A. — Répartition des crédits par nature.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches et prototypes	5.449	6.380,6	+ 931,6	5.367,2	5.342,5	— 24,7
Investissements techniques et industriels	442,1	498,3	+ 56,2	423,7	455,6	+ 31,9
Fabrications	9.118,6	10.176,2	+ 1.057,6	6.963,3	7.726,4	+ 763,1
Infrastructure	979,1	1.218,2	+ 239,1	734,5	975,6	+ 241,1
Infrastructure O. T. A. N. ...	»	»	»	33	51,9	+ 18,9
Total	15.988,8	18.273,3	+ 2.284,5	13.521,7	14.552	+ 1.030,3

B. — Répartition des crédits par armée.

	1971	1972	DIFFERENCE		POURCENTAGE des crédits totaux.	
					1971	1972
	(En millions de francs.)					
				En pourcentage.		
<i>Autorisations de programme nouvelles.</i>						
Section commune	4.732,8	5.751,8	+ 1.019	+ 21,5	29,6	31,5
Section Air	4.469	4.643	+ 174	+ 3,9	28	25,4
Section Forces terrestres.....	3.679,3	4.084	+ 404,7	+ 11	23	22,3
Section Marine	3.107,7	3.794,5	+ 686,8	+ 22,1	19,4	20,8
Total	15.988,8	18.273,3	+ 2.284,5	+ 14,3	100	100
<i>Crédits de paiement.</i>						
Section commune	4.613,1	4.701	+ 87,9	+ 1,9	34,1	32,3
Section Air	3.375	3.737	+ 362	+ 10,7	25	25,7
Section Forces terrestres.....	2.774,3	3.053	+ 278,7	+ 10	20,5	21
Section Marine	2.759,3	3.061	+ 301,7	+ 10,9	20,4	21
Total	13.521,7	14.552	+ 1.030,3	+ 7,6	100	100

En autorisations de programme, c'est donc la Marine et la section commune qui bénéficient des majorations les plus importantes ; en crédits de paiement, l'augmentation est à peu près égale pour toutes les sections, sauf la section commune qui se voit attribuer des crédits voisins de ceux de 1971.

La structure des grandes masses du titre V de 1972 diffère, somme toute, assez peu de celle de 1971. Sa présentation est identique.

L'ensemble des crédits de paiement accordés couvre non seulement une partie des opérations se rapportant aux autorisations de programme nouvelles de 1972, mais également la poursuite de celles qui correspondent à des autorisations antérieures. Le budget ne distingue pas, parmi les opérations anciennes, celles qui proviennent des années 1970 et antérieures de celles qui ont été accordées en application de la première annuité de la loi de programme.

Il donne simplement pour chaque chapitre :

— les autorisations de programme nouvelles demandées pour 1972 ;

— le total des autorisations accordées au cours des années précédentes ;

— les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme déjà accordées (services votés) au cours des années précédentes ;

— les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme demandées pour 1972 (mesures nouvelles).

La couverture des autorisations de programme en crédits de paiement peut être analysée de la manière suivante par section :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT		
	Accordées en 1971 et antérieure- ment.	Demandées en 1972.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
	(En millions de francs.)				
Section commune.....	27.425	5.751,8	2.524,2	2.176,8	4.701
Section Air	37.329,1	4.643	3.045,5	691,5	3.737
Section Forces terrestres...	23.810,8	4.084	2.608	445	3.053
Section Marine.....	20.495,8	3.794,5	1.789,5	1.271,5	3.061
Total	109.060,7	18.273,3	9.967,2	4.584,8	14.552

Le pourcentage global de couverture des autorisations de programme demandées pour 1972 par les crédits de paiement est de 79,6 %, un peu plus élevé que celui de 1971.

Le détail par section est le suivant :

Section commune	81,7 %
Air	80,5 %
Forces terrestres	74,7 %
Marine	80,6 %

Les reports en crédits de paiement de 1971 sur 1972 sont estimés actuellement à 1.400 millions de francs, c'est-à-dire légèrement inférieurs à ceux des années précédentes :

1969-1970	2.068 millions.
1970-1971	1.749 millions.

En pourcentage, et si les prévisions de 1971 s'avèrent exactes, les reports de 1971 sur 1972 atteindraient 9 % environ des crédits de paiement demandés pour 1972, pourcentage encore trop éloigné du taux normal, que l'on estime de l'ordre de 5 à 6 %.

Les causes de ce taux de reports élevé tiennent en partie à la lenteur des opérations concernant les programmes exécutés en coopération ; l'arrivée tardive des fonds de concours correspondant aux participations étrangères constitue également une cause fréquente de difficulté.

De toute manière, la multiplicité et la complexité des opérations concernant l'équipement, le retard dans l'exécution de certains programmes, le formalisme rigoureux de la passation des marchés, la lenteur des formalités de liquidation et de paiement peuvent expliquer également l'importance des reports.

La loi de programme 1971-1975 couvre la totalité du titre V du budget : il est donc intéressant de comparer les prévisions en autorisations et crédits de paiement de cette loi avec les crédits réellement demandés dans le budget pour 1972, par grandes masses.

Les crédits de paiement prévisionnels de 1972 ne font pas partie du texte de la loi de programme, ils figurent simplement dans l'annexe IV de l'exposé des motifs.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	3 ^e loi de programme.	Budget 1972.	Différence.	3 ^e loi de programme.	Budget 1972.	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune.</i>						
F. N. S. :						
Armes	2.300	2.090	— 210	1.951	1.985	+ 34
Missiles	1.805,5	1.706,5	— 99	1.686	1.175	— 511
Air	363	363	»	400	400	»
Marine	869,5	869,5	»	959	1.020	+ 61
Total	5.338	5.029	— 309	4.996	4.580	— 416
Armement nucléaire.....	658	658	»	505	505	»
Hors F. N. S.....	1.269,3	1.297,3	+ 28	1.029	1.036	+ 7
<i>Section Forces terrestres.</i>						
Etudes	415	412,4	— 2,6	333	330,8	— 2,2
Fabrications	2.824	2.905	+ 81	2.098	2.065	— 33
Infrastructure et soutien.....	729	766,6	+ 37,6	622	657,2	+ 35,2
Total	3.968	4.084	+ 116	3.053	3.053	»
<i>Section Marine (hors F. N. S.).</i>						
Etudes	379	379	»	335	375	+ 40
Fabrications	1.599	1.644	+ 45	911	794,3	— 116,7
Infrastructure et soutien.....	882	902	+ 20	795	871,7	+ 76,7
Total	2.860	2.925	+ 65	2.041	2.041	»
<i>Section Air (hors F. N. S.).</i>						
Etudes	938	983	+ 45	942	934	— 8
Fabrications	2.033	2.050	+ 17	1.436	1.332	— 104
Infrastructure et soutien.....	1.197	1.247	+ 50	959	1.071	+ 112
Total	4.168	4.280	+ 112	3.337	3.337	»
Total général.....	18.261,3	18.273,3	+ 12	14.961	14.552	— 409

Les différences entre les prévisions de la troisième loi de programme et le projet de budget pour 1972 sont donc, comme en 1971, assez faibles.

Les autorisations de programme demandées au budget pour la Force nucléaire stratégique sont inférieures de 309 millions de francs aux prévisions ; cette réduction provient :

— d'une diminution de la part du Commissariat à l'Energie atomique qui correspond, non à une modification des programmes, mais à une meilleure appréciation des besoins réels (— 160 millions de francs) ;

— de la décision gouvernementale reportant les tirs sur pylône prévus en 1972, ainsi que de la réduction générale du coût des expérimentations (— 50 millions de francs) ;

— d'une réduction des dotations pour les missiles (— 99 millions de francs).

Ce « gain » de 309 millions de francs a été réparti entre les quatre sections du budget, principalement au profit des fabrications (et pour l'Air, des études), généralement pour couvrir des hausses de prix des matériels, ainsi que pour augmenter la part de l'environnement : par exemple, à la section Forces terrestres pour organiser le stationnement des unités « Pluton », etc.

Quant aux crédits de paiement, ils sont au total inférieurs de 409 millions de francs aux prévisions données à titre indicatif par la loi de programme. Chacune des trois sections Air, Guerre, Marine, a procédé à des aménagements de peu d'importance unitaire entre les différents chapitres du titre V, tout en demeurant à l'intérieur des chiffres prévus.

La diminution de 472 millions de francs sur le chapitre 51-89 « Engins », a été rendue possible par l'importance des reports de crédits de paiement attendus en 1972 en provenance de 1971. Les causes de ces reports anormaux seraient :

— la reprise en compte par la direction des engins d'anciens contrats traités auparavant par la S. E. R. E. B. ;

— l'adoption d'une procédure de passation de contrats forfaitaires qui conduit à des notifications plus lentes.

L'échéancier des crédits de paiement de ces opérations s'échelonne sur cinq années au lieu de quatre prévues tout d'abord.

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les crédits d'équipement de la section commune concernent :
 — un certain nombre de services dépendant de la Délégation ministérielle pour l'Armement ;
 — la Direction des Centres d'expérimentations nucléaires ;
 — les services communs aux trois armées : Gendarmerie, Santé, Essences, etc.

Le montant global des autorisations de programme nouvelles prévues pour 1972 s'élève à 5.751,8 millions de francs, soit une augmentation de 21,5 % par rapport à 1971.

Les crédits de paiement se montent à 4.701 millions de francs, soit également une augmentation de 1,9 %.

La comparaison des crédits alloués en 1971 et prévus en 1972 est donnée par le tableau suivant :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
Services relevant de la D. M. A. ...	3.771,8	4.742,5	+ 970,7	3.779,7	3.764,8	— 14,9
Direction des Centres d'expérimentations nucléaires.....	405	350	— 55	380	380	»
Services communs et divers.....	556	659,3	+ 103,3	453,4	556,2	+ 102,8
Total	4.732,8	5.751,8	+ 1.019	4.613,1	4.701	+ 87,9

Les autorisations de programme des services dépendant de la Délégation ministérielle pour l'Armement augmentent de 26,1 % par rapport à 1971 pour les études, recherches et prototypes, et de 22,7 % pour les investissements techniques. Par contre, pour les crédits de paiement, on note une diminution de 1,6 % pour les études et une augmentation de 1,6 % pour les investissements.

I. — Dépenses d'équipement de la Délégation ministérielle pour l'Armement.

Les crédits portent, comme pour les années précédentes, sur les recherches, les études générales, les équipements et investissements concernant l'atome, les engins, la Direction des recherches et moyens d'essais, les subventions au Service des Poudres.

Il n'a pas été apporté de modification dans la structure des différents organes de la D. M. A.

1° Direction des recherches et moyen d'essais.

C'est à la D. R. M. E. qu'appartient la charge de conduire les recherches et les études générales communes ainsi que la mise en œuvre des équipements et des centres d'essais.

L'évolution des crédits prévus en 1972, au titre de cette direction, est indiquée par le tableau suivant :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
51-87. — Recherches et développement communs	254,7	347,8	+ 93,1	224	261	+ 37
52-86. — Investissements dans les champs de tir	165	168	+ 3	130	120	— 10
52-87. — Investissements dans les organismes sous tutelle.	41,5	47,4	+ 5,9	41,5	45,6	+ 4,1
Total	461,2	563,2	+ 102	395,5	426,6	+ 31,1

L'augmentation prévue pour les recherches et le développement est donc de 36,5 % pour les autorisations de programme, et de 16,5 % pour les crédits de paiement.

Les travaux de recherches se répartissent entre la recherche fondamentale et appliquée, la prospective et l'évaluation, les développements exploratoires, les études à caractère général et les

développements liés spécifiquement à des programmes (armements terrestres, constructions aéronautiques, constructions navales, armes spéciales, télécommunications, etc.).

Les travaux prévus au titre des investissements dans les champs de tir concernent à la fois l'achèvement de l'aménagement et de l'infrastructure du centre d'essais des Landes, du centre d'essais de la Méditerranée, ainsi que le développement ou le renouvellement des équipements de ces centres.

Les investissements dans les organismes sous tutelle portent toujours sur les équipements de l'O.N.E.R.A., du laboratoire de recherches de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut franco-allemand de Saint-Louis.

2° Etudes spéciales sur l'atome et réalisations.

La comparaison des crédits proposés sous ce titre pour 1972 avec ceux de 1971 est indiquée par le tableau suivant :

CHAPITRE	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
51-88. — Etudes spéciales Atome.	1.345	1.740	+ 395	1.362	1.605	+ 243

Les mesures nouvelles Etudes spéciales « Atome » représentent une part importante des crédits de paiement prévus en 1972.

Sur le plan des études et des réalisations concernant l'atome, la majoration des crédits est de 29,3 % pour les autorisations de programme et de 17,8 % pour les crédits de paiement.

Elle aurait dû être plus importante d'après la loi de programme, mais certains aménagements survenus dans l'organisation du C.E.A. ont permis d'en réduire le volume, de 160 millions de francs environ en ce qui concerne les armes.

3° *Etudes spéciales sur les engins et réalisations.*

Les crédits relatifs aux études et à la fabrication des engins balistiques M. S. B. S. et S. S. B. S. sont, pour 1972, en hausse de 25 % pour les autorisations de programme et en baisse de 27,5 % pour les crédits de paiement ; soit le tableau suivant :

	1971	1972	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Chapitre 51-89. — Engins.</i>			
Autorisations de programme.....	1.220	1.525	+ 305
Crédits de paiement.....	1.380	1.000	— 380

Au cours des années précédentes (1969-1970), certaines difficultés avaient été rencontrées pour la réalisation des engins S. S. B. S. et M. S. B. S. Ces difficultés ont été en grande partie surmontées au cours de l'an dernier ; la situation des programmes se présente maintenant ainsi :

a) Système S. S. B. S.-S 2 : la première unité de tir (vecteur, infrastructure, transmissions) est entièrement réalisée et a été déclarée opérationnelle le 2 août 1971. La démonstration de bon fonctionnement de la deuxième unité doit avoir lieu au cours du premier trimestre 1972.

Il reste à achever le système de transmissions protégé dont la mise en service est prévue à partir de la fin de 1973.

b) Système S. S. B. S.-futur : on est ici au stade des études préliminaires visant à préparer le choix de la définition du système à la fin de l'année 1972. Aucune réalisation n'a été faite sur ce point.

c) Système M. S. B. S.-M 1 : les premiers vecteurs opérationnels ont été livrés à la base de l'île Longue. La dotation de vecteurs embarqués du premier S. N. L. E. devrait être livrée en totalité d'ici à la fin de l'année. Celle du deuxième le sera en février 1973.

La première chaîne d'assemblage et de contrôle de vecteurs, de l'île Longue a été mise en service au printemps 1971 ; la deuxième le sera avant la fin de cette année.

d) Système M. S. B. S.-M 2 : système en cours de développement : les premières commandes vont être lancées.

4° Armement nucléaire tactique.

L'annuité 1972 est strictement conforme à la loi de programme, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Chapitre 51-92. — Armement nucléaire tactique.	1971	1972	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	560	658	+ 98
Crédits de paiement.....	450	505	+ 55

Soit une augmentation de 17,5 % des autorisations de programme et de 12,2 % des crédits de paiement.

Le système « Pluton » est actuellement en bonne voie de réalisation. Le programme porte sur 40 véhicules de tir, 40 véhicules calculateurs et 120 missiles. A la fin de 1971, 12 véhicules de tir, 12 véhicules calculateurs, 30 missiles auront été mis en commande.

La fin du programme est prévue pour 1977.

5° Autres investissements de la D. M. A.

Les variations des investissements prévus entre 1971 et 1972 sont les suivantes :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
51-81. — Subvention au Service des Poudres (recherches)	85	94,4	+ 9,4	98,2	85,7	— 12,5
52-81. — Subvention au Service des Poudres (équipements)	20	47	+ 27	30	64,5	+ 34,5
52-85. — Investissements techniques et industriels.....	71,5	105,6	+ 34,1	55,7	66	+ 10,3
52-90. — Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique.....	9,1	9,3	+ 0,2	8,2	12	+ 3,8

Les subventions prévues pour le Service des Poudres accusent une majoration, aussi bien pour les recherches que pour les équipements. Seuls les crédits de paiement concernant les recherches diminuent, de 12,7 %.

L'activité du Service porte essentiellement sur les études et la production d'explosifs, et plus particulièrement sur les poudres d'autopropulsion destinées aux engins.

Les autorisations de programme concernant les investissements techniques et industriels de la D. M. A. sont en forte majoration (47,7 %).

Les principaux chefs de dépenses correspondant aux autorisations de programme nouvelles concernent :

	Millions de francs.
— le renouvellement des matériels et l'achat de documents pour le Centre de documentation de l'Armement.	3
— l'équipement du Service de surveillance industrielle de l'Armement et l'adaptation aux nouvelles techniques de contrôle	2,3
— l'équipement et la réimplantation du Service central des télécommunications et de l'informatique.	15,5
— les investissements communs à l'ensemble de la Délégation ministérielle pour l'Armement, le soutien de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées et de l'E. S. N. de l'aéronautique et de l'espace, et surtout, le regroupement des directions techniques.	84,8
	<hr/> 105,6

Les crédits prévus au chapitre 52-90 au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique concernent surtout la prospection à l'étranger en vue de l'exportation de matériel d'armement.

II. — Dépenses de la Direction des Centres d'expérimentations nucléaires (Chap. 51-90).

La DIRCEN subit une réduction de crédits par rapport à 1971, de l'ordre de 13,6 % pour les autorisations de programme (350 millions de francs contre 405), les crédits de paiement demeurant inchangés (380 millions de francs).

Cette diminution est due au fait qu'à partir de 1972 les campagnes de tir prévues seront réduites à deux ou trois tirs seulement chaque année. Cette orientation nouvelle a conduit à redéfinir les conditions d'utilisation du champ de tir ainsi que les moyens en matériel et en personnel du Centre d'expérimentation du Pacifique.

III. — Dépenses d'équipement des divers services communs.

Les variations de crédits sont les suivantes :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Gendarmerie.</i>						
53-51 et 53-52. — Matériel et habillement.	158,5	180	+ 21,5	139,5	173	+ 33,5
54-51. — Infrastructure	145	172	+ 27	75,5	142	+ 66,5
<i>Service de santé.</i>						
53-61. — Matériel	17,5	21,9	+ 4,4	20	25,4	+ 5,4
54-61. — Infrastructure	73,5	49,6	— 23,9	31	26,8	— 4,2
<i>Divers.</i>						
53-91. — Organismes interarmées, matériels	40	48	+ 8	28	23,5	— 4,5
54-92. — Organismes interarmées, infrastructure	67,5	102,5	+ 35	49	51	+ 2
53-92. — Achat d'hélicoptères.....	»	»	»	18,4	»	— 18,4
54-80. — S. D. E. C. E.....	12,2	20,5	+ 8,3	11,5	12,5	+ 1
54-81. — Subvention au Service des essences	1,5	2,2	+ 0,7	2,5	1	— 1,5
54-82. — Acquisitions immobilières....	5,3	26,1	+ 20,8	5	17,1	+ 12,1
54-91. — Construction de logements militaires	35	36,5	+ 1,5	40	32	— 8
55-81 et 55-82. — Infrastructure O. T. A. N.....	»	»	»	33	51,9	+ 18,9
Total	556	659,3	+ 103,3	453,4	556,2	+ 102,8

Le chapitre 54-80 : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, comprend, en 1972, les crédits de l'ancien chapitre 54-75 : Groupement des contrôles radioélectriques, qui disparaît ainsi du budget.

1° *Gendarmerie.*

La rénovation du matériel courant de la Gendarmerie se poursuit : les crédits augmentent de 13,6 % en autorisations de programme et de 24,1 % en crédits de paiement.

Pour les équipements, les dépenses prévues portent principalement sur :

— le renouvellement des matériels de télécommunications ainsi que les moyens d'informatique ;

— le renouvellement du parc de voitures de tous types : voitures légères, camionnettes et camions ;

— l'armement, les munitions et l'optique.

Les crédits d'infrastructure, sensiblement augmentés eux aussi, comprennent la construction de casernements dans certaines grandes villes de France : Paris XIV—boulevard Kellermann, Annecy, Nantes, Auxerre, Mont-de-Marsan et Bordeaux.

2° *Service de Santé.*

On note une augmentation des crédits concernant le matériel : 25,1 % en autorisations de programme et 27 % en crédits de paiement, et une diminution assez forte pour l'infrastructure : 32,5 % en autorisations de programme et 13,5 % en crédits de paiement.

Pour le matériel, il s'agit d'améliorer les stocks de médicaments et de matériels divers, ainsi que de moderniser les laboratoires.

Dans les crédits d'infrastructure sont compris l'achèvement de la rénovation de l'hôpital Bégin, à Paris, et celle de l'hôpital du Val-de-Grâce.

3° *Autres dépenses.*

Aucune particularité n'est à citer dans les autres chapitres de la section commune concernant l'équipement en matériel ou l'infrastructure des autres services interarmées. Le montant des crédits, en hausse ou en baisse, présente des écarts peu sensibles avec ceux de l'année précédente.

Les acquisitions immobilières (chapitre 54-82) intéressent surtout la Gendarmerie pour la construction de nouvelles casernes.

La reconstruction de l'Ecole Polytechnique se voit attribuer une autorisation de programme nouvelle de 80 millions de francs sur le chapitre 54-92.

L'infrastructure O.T.A.N. figure encore à ce budget, pour 51,9 millions de francs en crédits de paiement seulement, qui correspondent à l'achèvement d'opérations engagées antérieurement.

CHAPITRE III

SECTION AIR

Le montant des autorisations de programme proposées pour les dépenses d'équipement de la section Air en 1972 s'élève à 4.643 millions de francs, soit une augmentation de 3,9 % par rapport au budget de 1971.

Les crédits de paiement prévus se montent à 3.737 millions de francs, soit une augmentation de 10,7 % par rapport au budget de 1971.

La répartition par grandes masses de crédits est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches et prototypes	800	874	+ 74	830	800	— 30
Investissements techniques	135	121	— 14	150	145	— 5
Fabrications	3.300	3.359	+ 59	2.193	2.551	+ 358
Infrastructure	234	289	+ 55	202	241	+ 39
Total	4.469	4.643	+ 174	3.375	3.737	+ 362

L'augmentation des autorisations de programme est globalement moins importante qu'en 1971 : on note même une diminution en ce qui concerne les investissements techniques. Pour les crédits de paiement, l'augmentation est beaucoup plus forte qu'en 1971, mais elle porte uniquement sur les fabrications et l'infrastructure.

Les autorisations de programme globales affectées à la section Air sont légèrement plus élevées que l'annuité prévue pour 1972 dans la loi de programme militaire : on a vu plus haut qu'il s'agissait de crédits laissés disponibles par le C. E. A.

	BUDGET 1972		ANNUITE 1972 de la loi de programme.	
	Autorisations de programme.	Crédit de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
Force nucléaire stratégique. — Mirage IV et environnement.....	363	400	363	400
Autres dépenses.....	4.168	3.337	4.280	3.337
Total	4.531	3.737	4.643	3.737

On notera que, dans la loi de programme, les crédits destinés à la F.N.S. ne sont pas classés à la section Air, mais dans une rubrique particulière intéressant les autres sections du budget.

1° Etudes, recherches et prototypes (chap. 51-71).

On note une majoration des autorisations de programme de 9,2 %, mais par contre une diminution des crédits de paiement de 3,6 %.

Les études concernent principalement le matériel aérien, les télécommunications et les engins :

— moteur M 53 destiné à l'avion de combat futur, dont les spécifications ne sont pas encore entièrement définies ;

— avion à géométrie variable G 8, en exécution de la décision du Ministre de poursuivre l'étude et d'adapter le programme de l'avion à géométrie variable G 4. Le G 8 n'était pas formellement prévu au III^e Plan. Les crédits nécessaires ont été dégagés dans les autorisations de programme prévues pour l'étude de l'avion de combat futur ;

— missile le « Magic », arme de combat rapproché destinée au F 1 et au Jaguar, ainsi que le Super 530, arme d'interception qui valorisera le F 1 dans cette mission.

2° Fabrications.

Les fabrications concernent soit les matériels aéronautiques proprement dits, soit les équipements divers tels que les matériels de télécommunications, les munitions, les matériels du commissariat, etc.

Matériels aéronautiques (chap. 53-72).

Les variations de crédits par rapport à 1971 sont les suivantes :

	1971	1972	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	2.555	2.537	— 18
Crédits de paiement.....	1.512	1.792	+ 280

Soit une diminution de 0,7 % pour les autorisations de programme et une augmentation de 18,5 % pour les crédits de paiement.

Les opérations nouvelles prévues pour 1972 concernent :

— la poursuite de l'opération Jaguar.....	1.297 millions.		
— la couverture de hausses économiques sur les programmes antérieurs :			
Mirage F 1.....	192	} 282 —	
Transall	60		
Mirage III - Nord 262.....	30		
— l'avion de surveillance électronique.....	34	—	
— le missile sol-air, courte portée (S. A. C. P.)...	29	—	
— diverses opérations.....	75	—	
— l'achat de rechanges (art. 2).....	820	—	
Total	2.537 millions.		

Situation des principaux programmes.

— *Programme Jaguar* : le protocole franco-britannique prévoit la commande de 400 avions : 200 pour la France et 200 pour la Grande-Bretagne. La commande française devait être passée en quatre tranches de 50 avions à notifier en 1968, 1970, 1972, 1974. Seule la première tranche a été commandée dans les conditions prévues en juin 1968.

La deuxième tranche a été commandée en 1971 pour 25 avions ferme et 24 en option.

Le programme initial de production a été perturbé par des difficultés techniques apparues en cours de développement qui ont entraîné des retards de plusieurs mois dans la livraison des premiers avions de série.

La mise en service dans l'Armée de l'Air est prévue pour fin 1972.

Aucune décision n'est prise quant à la commande des avions embarqués destinés à l'Aéronavale.

— *Avion F 1* : 3 avions prototypes ont été commandés et livrés en 1969 et 1970. Les essais se poursuivent et sont satisfaisants.

Pour la série, 85 avions ont été commandés, le premier livrable début 1973, le dernier mi-1977. Les premières livraisons ont dû être décalées de plusieurs mois pour permettre l'introduction en série de certaines modifications.

— *Autres fabrications pour l'Armée de l'Air :*

Les variations suivantes sont constatées par rapport au budget de 1971 pour ces diverses fabrications :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
52-71. — Equipement technique et industriel	135	121	— 14	150	145	— 5
53-51. — Armement et munitions.	134	154	+ 20	137	136	— 1
53-52. — Matériels au sol.....	90	102	+ 12	83	88	+ 5
53-71. — Télécommunications ...	431	474	+ 43	376	445	+ 69
53-41. — Matériels du Commissariat de l'Air.....	90	92	+ 2	85	90	+ 5
Total	880	943	+ 63	831	904	+ 73

Les dotations prévues pour les armements et munitions (chapitre 53-51) concernent à la fois les missiles (Matra, Magic), la maintenance d'ensemble (51,6 millions de francs), les munitions et armes classiques (95,4 millions de francs), le matériel N. B. C. (7 millions de francs).

Les opérations relatives aux matériels de télécommunications (chapitre 53-71) portent sur la rénovation du matériel de bord des appareils en service, l'équipement et l'environnement électronique des unités aériennes, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réseaux de détection et d'évaluation constitués autour des forces nucléaires stratégiques.

Le volume des crédits consacrés aux rechanges a dû être augmenté par rapport aux prévisions primitives pour tenir compte de l'accroissement du nombre des matériels en service, de l'apparition des nouveaux ensembles de coûts élevés, ainsi que des hausses de prix importantes dans ce domaine.

3° Infrastructure.

Les variations de dotations entre 1971 et 1972 sont les suivantes :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
54-61. — Travaux et installations.	229	287,5	+ 58,5	200	238	+ 38
54-62. — Acquisitions immobilières	5	1,5	— 3,5	2	3	+ 1
Total	234	289	+ 55	202	241	+ 39

Les autorisations de programme nouvelles, en majoration de 23,5 %, concernant les travaux d'infrastructure, portent sur les postes suivants :

	Millions.
— entretien permanent des bases et conservation du domaine, renouvellement des matériels d'infrastructure et du génie de l'air.....	44,8
— regroupement et rénovation des bases aériennes (entre autres Villacoublay, Aix-les-Mille...)	93,2
— opérations liées à l'environnement opérationnel (par exemple, P. C. de Taverny et de Mont-Verdun, mise en place de matériels nouveaux, Jaguar, rénovation des pistes et organisation de la défense)	111 »
— travaux divers	38,5
Total	287,5

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

Les autorisations de programme nouvelles proposées pour l'équipement des Forces terrestres en 1972 s'élèvent à 4.084 millions de francs, soit une majoration sensible de 11 %.

Les crédits de paiement prévus se montent à 3.053 millions de francs, soit une augmentation de 10 %.

Les variations de ces dotations entre 1971 et 1972 se répartissent de la façon suivante par grandes masses :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches et prototypes.	375,3	412,4	+ 37,1	284,3	330,8	+ 46,5
Investissements techniques et industriels	»	»	»	2	»	— 2
Fabrications (ensemble)	2.984	3.279,8	+ 295,8	2.248	2.382	+ 134
Infrastructure	320	391,8	+ 71,8	240	340,2	+ 100,2
Total	3.679,3	4.084	+ 404,7	2.774,3	3.053	+ 278,7

1° Etudes, recherches et prototypes.

Les dotations en autorisations de programme pour les études (chapitre 51-71) sont en majoration de 9,9 % par rapport à 1971.

Les études portent principalement sur les améliorations à apporter aux matériels en service et leur adaptation aux nouvelles armes : engins blindés des familles AMX 30 et AMX 10, ainsi que sur les nouveaux matériels à prévoir : études générales auto-chars.

Elles portent également sur les engins antichars : Milan, Roland, etc., l'artillerie, l'armement léger d'infanterie, le matériel de télécommunications, l'amélioration des hélicoptères en projet ou en fabrication : SA 330 - SA 341.

Le chapitre 51-91, expérimentation et équipements de laboratoires, qui existait en 1971, a été supprimé et ses crédits répartis entre plusieurs autres chapitres.

2° Investissements techniques et industriels.

La Direction technique des Armements terrestres bénéficiant d'un compte de commerce, les dépenses d'investissement et d'infrastructure sont prélevées, sauf si elles correspondent à des besoins militaires non industriels, sur les crédits ouverts au titre même des travaux de fabrication.

Aucune autorisation de programme nouvelle ne figure dans le budget de 1972 pour les investissements purement militaires.

3° Fabrications.

Les opérations prévues se répartissent ainsi qu'il suit :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
53-71. Fabrications d'armement...	2.637	2.905	+ 268	1.978	2.065	+ 87
53-91. Matériels divers.....	87	92,8	+ 5,8	50	80	+ 30
53-41. Habillement, couchage et ameublement	260	282	+ 22	220	237	+ 17
Total	2.984	3.279,8	+ 295,8	2.248	2.382	+ 134

Fabrications d'armement.

Les dotations en autorisations de programme augmentent de 10,2 % et les crédits de paiement de 4,4 %. Elles sont légèrement plus importantes que ce que prévoit l'annuité 1972 de la loi de programme :

	ANNUITE 1972 de la loi de programme.	BUDGET 1972
	(En millions de francs.)	
Autorisations de programme.....	2.824	2.905
Crédits de paiement.....	2.098	2.065

Le retard pris au cours des années antérieures pour la réalisation des équipements nouveaux en matériels classiques, dont devaient être dotées les forces de manœuvre, ne sera cependant que très partiellement rattrapé, les hausses économiques devant réduire sensiblement l'importance des majorations de crédits.

Les nouvelles autorisations de programme prévues pour 1972, supérieures aux indications de la loi de programme, portent sur les objectifs suivants :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			
	Annuité 1972 de la loi de programme.	Budget 1972.	Différence.	
			Entre la loi de programme et le budget.	Par rapport au budget de 1971.
(En millions de francs.)				
Matériels blindés.....	653	653	»	+ 125
Matériels aériens.....	212	222	+ 10	— 78
Artillerie et armement.....	217	225	+ 8	+ 92
Munitions et missiles (antichars et antiaériens)	896	932	+ 36	+ 149
Transmissions		302		
Véhicules de servitude.....	846	357	+ 27	— 20
Matériels du génie.....		118		
Matériels divers.....		96		
Total	2.824	2.905	+ 81	+ 268

Situation des principaux programmes.

L'effort principal portera donc en 1972 sur les matériels blindés et sur les munitions et missiles.

La famille AMX 30 comprend le char de bataille et ses dérivés : dépanneur, poseur de pont, niveleur. Le châssis est, d'autre part, utilisé comme constituant des systèmes d'armes Roland, automoteur de 155, Pluton.

535 chars de bataille ont été livrés à l'armée de terre, pour un programme total de 1.021. La cadence de production, qui a été de 10 à 13 par mois de 1968 à 1970, a été portée à 16 à partir de janvier 1971. Compte tenu des dérivés, la cadence de production des châssis pourra atteindre 20 par mois en 1972, avec utilisation à plein des installations.

La mise en place des nouveaux véhicules de servitude se poursuit normalement : financement de 500 véhicules légers destinés à remplacer la Jeep — 800 camionnettes Marmon avec maintenance — 1.150 camions Berliet...

La famille AMX 10 comprend également de nombreux modèles, à chenilles ou à roues, armés de canons ou de missiles. C'est un matériel blindé léger amphibie, destiné aux unités mécanisées et à la cavalerie légère blindée, en remplacement des AMX 13 et des EBR.

Les premiers matériels, commandés en 1970, sortiront en 1973 : 80 véhicules de combat. La production pourrait atteindre une cadence de 200 à 300 véhicules par an ; les commandes à exécuter à partir de 1972 n'ont pas encore été fixées.

Le Milan est un système d'arme antichars à moyenne portée destiné aux petites unités d'infanterie : il est développé en collaboration franco-allemande. La première commande de série est prévue au budget de 1972 : 157 postes de tir et 5.500 missiles. La première livraison aura lieu en fin 1973.

Le système Roland est destiné à la défense des forces de manœuvre contre les attaques à basse et très basse altitude : il est également construit en coopération franco-allemande. Les prototypes complets seront achevés en 1972. La phase d'industrialisation commencera dès la passation des marchés. Le troisième plan prévoit la fabrication de 65 matériels et 4.000 missiles.

L'hélicoptère SA 330 (Puma) est en cours de livraison : la commande de 130 appareils pour la France sera complètement livrée pour juin 1973 (collaboration franco-britannique).

L'hélicoptère SA 341 (reconnaissance, liaison, observation) est aussi le résultat de la coopération franco-britannique. Le protocole en vigueur prévoit la production de 420 appareils dont 170 pour la France, les premières livraisons devant intervenir en septembre 1972. Cadence mensuelle de fabrication : 7 dont 3 pour la France.

D'une manière générale, les crédits demandés pour 1972 permettent l'exécution du troisième plan à peu près à la cadence prévue, ainsi que la couverture des hausses économiques connues.

4° Equipements divers. — Infrastructure.

Les dotations se répartissent ainsi en 1971 et 1972 :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
54-41. — Intendance	5,5	8,5	+ 3	5	4	— 1
54-51. — Matériel	35,4	44,5	+ 9,1	10,6	25	+ 14,4
54-52. — Transmissions	>	>	>	34,7	45	+ 10,3
54-61. — Génie	269,1	326,8	+ 57,7	177,2	261,2	+ 84
54-62. — Acquisitions immobilières	10	12	+ 2	12,5	5	— 7,5
Total	320	391,8	+ 71,8	240	340,2	+ 100,2

Les deux services du matériel et du génie voient leurs crédits augmenter de manière importante :

— Direction du matériel : ses autorisations de programme s'accroissent de 25,7 % en 1972 et ses crédits de paiement de 135 %. Les autorisations de programme nouvelles demandées pour 1972 peuvent s'analyser ainsi :

	Millions.
— Equipement technique des établissements: chauffage achat de ponts roulants, matériels de manutention et d'exploitation, etc.	3,3
— Infrastructure auto-char, armement, optique, génie et transmissions, dépôt de munitions (modernisation et mécanisation)	18,7
— Equipement des réseaux de transmission des données améliorations techniques des centres de transmissions centraux et régionaux.....	15,6
— Aménagement des grands centres radio-électriques et des centres de transmissions, travaux d'infrastructure..	6,9
Total	44,5

Les crédits de paiement affectés à la Direction des transmissions correspondent à l'achèvement des opérations en cours au moment de la fusion avec la Direction du matériel.

— Pour la Direction du génie, les autorisations de programme augmentent de 21,4 % et les crédits de paiement de 47,4 % : il s'agit de l'ensemble des travaux d'infrastructure de l'armée de terre.

Les opérations nouvelles peuvent s'analyser ainsi :

	Millions.
— Equipement des points sensibles.....	1
— Aménagement des anciennes bases alliées, principalement sur la base de Laon - Couvron.....	19
— Revalorisation des casernements : exécution d'un programme principal commencé en 1965 et qui comprend la rénovation totale de 50 casernes ; un programme complémentaire permet des rénovations partielles et porte sur 350 locaux ; particulièrement en 1972 : hangars à véhicules et chauffage central.....	120,7
— Modernisation des camps, stands et champs de tir et construction de stands lourds.....	23
— Travaux dans les écoles.....	37
— Aviation légère de l'Armée de terre.....	3,6
— Casernements neufs	73
— Construction de bâtiments cadres : logements de sous-officiers (9.000 chambres financées sur 16.000 prévues)..	13
— Achèvement des casernements et du camp de Canjuers..	18
— Travaux divers en Allemagne et pour les forces terrestres stationnées outre-mer.....	18,5
	<hr/>
Total des autorisations de programme nouvelles... ..	326,8

Les crédits prévus au titre du chapitre 54-62 « Acquisitions immobilières » : 12 millions de francs en autorisations de programme et 5 millions de francs en crédits de paiement, correspondent :

	Autorisations de programme. (Millions.)
— à l'achèvement du camp de Canjuers.....	3
— à des achats de terrains à Corte pour le groupement d'instruction de la Légion étrangère.....	1,7
— à des achats divers en différents points du territoire : extension de terrains de garnison ou d'écoles....	7,3

CHAPITRE V

SECTION MARINE

Les autorisations de programme inscrites à la section Marine pour 1972 se montent à 3.794,5 millions de francs, soit une majoration de 22,1 % par rapport à 1971. Les crédits de paiement s'élèvent à 3.061 millions de francs, 10,9 % de plus qu'en 1971.

La répartition des dotations par grandes masses est la suivante :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches et prototypes.	404	379	— 25	358,7	375	+ 16,3
Investissements techniques et industriels	»	»	»	6,3	2,5	— 3,8
Fabrications	2.618,6	3.287,5	+ 668,9	2.316,3	2.571,5	+ 255,2
Infrastructure	85,1	128	+ 42,9	78	112	+ 34
Total	3.107,7	3.794,5	+ 686,8	2.759,3	3.061	+ 301,7

Le chapitre 52-71, investissements techniques des constructions navales, ne reçoit aucune autorisation de programme nouvelle, et les crédits de paiement, d'ailleurs en diminution, qui lui sont affectés correspondent à l'achèvement d'opérations anciennes. L'existence du compte de commerce explique cette situation.

1° Etudes, recherches et prototypes.

Les autorisations de programme prévues diminuent de 0,6 % par rapport à 1971 ; les crédits de paiement augmentent de 4,5 % : ils sont d'ailleurs légèrement supérieurs à ceux prévus par la loi de programme.

Les objectifs principaux de ces études sont les suivants :

Etudes pour la Flotte :	Millions.
— Constructions navales, armes navales, équipements, télécommunications, armes nouvelles.....	260,3
— Etudes générales par la Direction technique des engins, missile mer-mer 38.....	14,7
Etudes pour l'aéronautique navale :	
— Matériel aéroporté de détection sous-marine.....	16
— P r o t o t y p e s d'aéronefs, armement, équipement, études conduites par la D.T.C.A.	81
— Prototypes de missiles par la Direction technique des engins.....	7
Total	379

2° Constructions et fabrications.

Les variations entre les dotations de 1971 et 1972 sont indiquées dans le tableau suivant :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
53-71. — Constructions neuves de la flotte	1.965,5	2.277,5	+ 312	1.593,5	1.762,5	+ 169
53-51. — Matériel de série de l'aéronautique navale...	239	524	+ 285	333	336	+ 3
53-72. — Munitions	260	330	+ 70	250	311,5	+ 61,5
53-73. — Equipement militaire...	74,3	64	— 10,3	65	69,5	+ 4,5
53-61. — Service technique des transmissions	34	41	+ 7	32	40	+ 8
53-41. — Habillement	45,8	51	+ 5,2	42,8	52	+ 9,2
Total	2.618,6	3.287,5	+ 668,9	2.316,3	2.571,5	+ 255,2

a) Constructions neuves de la Flotte.

Par rapport à 1971, l'augmentation des crédits est de 15,9 % en autorisations de programme et de 10,6 % en crédits de paiement.

Les autorisations de programme nouvelles sont destinées à poursuivre ou à commencer la réalisation des opérations principales suivantes :

	Millions.
— pour la F. N. S. : construction de 4 sous-marins lanceurs d'engins et leur environnement	869,5
— bâtiments de surface classiques : corvette Aconit, 3 frégates de 4.700 tonnes, 1 corvette de 3.500 tonnes, 8 avisos de 1.000 tonnes, 5 chasseurs de mines, 1 bâtiment océanographique, 1 pétrolier et 2 transports de débarquement	930,8
— refonte de bâtiments de surface : le <i>Colbert</i> , le <i>Duperré</i> et nombreux travaux de mise à jour sur les porte-avions et d'autres bâtiments	323,9
— sous-marins classiques : constructions neuves : 4 sous-marins à diesel d'un type nouveau	94
— sous-marins classiques : refontes : poursuite de la modernisation des sous-marins type « Daphné » et reconstruction du sous-marin <i>Galatée</i>	35,3
— bâtiments de servitude	24
Total	2.277,5

La situation des principaux programmes en cours peut être ainsi résumée :

Les 4 S. N. L. E. sont en cours de construction ou d'achèvement : le « Redoutable » vient de procéder à ses derniers essais, et son admission au service actif sera prononcée avant la fin de l'année. Il procédera à une première patrouille au début de 1972. Le « Terrible » poursuit ses essais : ils seront terminés au cours du premier trimestre 1972. Le « Foudroyant » est en montage sur cale à Cherbourg ; son lancement est prévu en décembre prochain. L'« Indomptable » est en cours de préfabrication : le montage sur cale est prévu pour janvier 1972.

Quant à l'environnement (Ile Longue, Guenvenez, installations de grand carénage à Brest), les travaux sont en cours et aucun retard n'est actuellement prévu.

Les 3 corvettes de 4.700 tonnes ont été baptisées Frégate ; les deux premières, en montage sur cale à Lorient, sont le « Tourville » et le « Duguay-Trouin ». Pour la troisième, F.67 A.3, l'usinage des tôles est en cours et la mise sur cale prévue d'ici la fin de l'année.

La première corvette C.70 de 3.500 tonnes doit être commencée en 1972 ; c'est un nouveau type dont la définition est maintenant à peu près arrêtée.

Les avisos de 1.000 tonnes sont également un nouveau modèle : 12 à 14 sont prévus dans la loi de programme ; les deux premiers sont commencés et 6 autres pourraient être lancés en 1972.

Pour les 4 sous-marins de 1.200 tonnes, les études sont terminées : l'élaboration des spécifications est en cours. Afin d'effectuer au meilleur prix la construction de ces bâtiments, on procédera à des commandes de matériels groupées pour l'ensemble des 4 bâtiments, chaque fois que ce sera possible.

La modernisation des bâtiments de tous types actuellement en service est rendue nécessaire par l'obligation où l'on s'est trouvé de prolonger leur activité de plusieurs années au-delà de la date initialement prévue, faute de mettre en chantier les bâtiments nouveaux destinés à les remplacer.

Le tonnage de la Flotte (bâtiments armés et en réserve) n'atteint plus actuellement que 361.755 tonnes, dont 102.585 tonnes sans valeur militaire : il s'agit de bâtiments mis à la disposition du Centre d'expérimentation du Pacifique et du Centre d'essais des Landes, tels le bâtiment réceptable « Henri Poincaré », des bâtiments-bases, des pétroliers, des transports, etc.

b) Matériels de série de l'aéronautique navale.

Contrairement à ce qui s'est passé en 1970 et 1971 où le volume des autorisations de programme avait été réduit, en 1972 l'augmentation des dotations sur 1971 est de 119 % en autorisations de programme et de 1 % en crédits de paiement, ce qui doit permettre de lancer des fabrications nouvelles.

Les opérations prévues en 1972 intéressent :

	Millions.
— l'achèvement des opérations du deuxième plan	3
— le Superfrelon	135,5
— les avions d'école et de servitude	41,5
— les hélicoptères pour les corvettes	107
— 3 programmes de rechanges respectivement lancés par le service central aéronautique, la D. T. C. N. et la D. T. C. A.	237
Total	524

c) *Autres fabrications.*

Le chapitre 53-72 comprend à la fois les munitions pour la Flotte, pour l'Aéronautique navale et les engins. Ses autorisations de programme augmentent de 26,9 % et les crédits de paiement de 24,6 %.

Les autorisations de programme nouvelles s'appliquent aux opérations suivantes :

	Millions.
— Munitions pour la Flotte.....	46
— Torpilles, mines, dragues.....	75
— Munitions et engins pour l'aéronautique navale....	58,5
— Armes nouvelles télécommandées.....	118,5
— Missile mer-mer 38.....	32
Total	330

Les armes nouvelles sont les missiles Malafon (anti-sous-marins), Masurca (anti-aérien) et Tartar (anti-aérien). La cadence de production est actuellement de 3 missiles par mois pour le Masurca. Elle pourrait être augmentée : le système d'armes Masurca est en service sur les frégates « Suffren » et « Duquesne » et va être installé sur le « Colbert » en cours de refonte.

Le missile mer-mer 38 est un système d'arme tout temps, destiné à équiper les bâtiments pour la lutte surface-surface. Il peut être monté sur vedettes rapides. Le lancement des commandes de série est prévu à la mi-1972.

Le chapitre 53-73 concerne l'équipement militaire de certaines installations : en 1972, les autorisations de programme nouvelles diminuent de 13,9 % et les crédits de paiement augmentent de 6,9 % par rapport à 1971.

Les opérations nouvelles concernent :

	Millions.
— la D. C. A. et les écoles d'armes.....	8,5
— les équipements côtiers et l'hydrographie.....	11,1
— les stations radio-radar et les écoles radar.....	26,8
— les champs de lancement d'engins spéciaux.....	0,5
— l'équipement en énergie.....	12,4
— la défense radiologique.....	1,5
— l'équipement d'océanographie et de géophysique pour le S. H. O. M. : collecte et traitement des données..	3,2
Total	64

3° Infrastructure.

Les dotations varient ainsi qu'il suit, de 1971 à 1972 :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	Différence.	1971	1972	Différence.
	(En millions de francs.)					
54-41. — Commissariat de la Marine	5	6,4	+ 1,4	5	6,3	+ 1,3
54-51. — Bases de l'aéronautique navale	21	23,3	+ 2,3	20	22,5	+ 2,5
54-61. — Travaux et installations des travaux maritimes..	58,6	97,9	+ 39,3	52,5	82,8	+ 30,3
54-62. — Acquisitions immobi- lières	0,5	0,4	— 0,1	0,5	0,4	— 0,1
Total	85,1	128	+ 42,9	78	112	+ 34

Les autorisations de programme concernant les bases de l'Aéronautique navale correspondent aux travaux de gros entretien et aux améliorations à apporter à l'infrastructure aéronautique en 2^e et 3^e régions maritimes, ainsi qu'à leur équipement électronique et industriel.

Le chapitre 54-61 concerne l'ensemble des travaux exécutés par la Direction des travaux maritimes : en 1972, les autorisations de programme prévues augmentent de 67 % et les crédits de paiement de 58 % par rapport à 1971.

Les opérations nouvelles concernent les quatre ports principaux, les écoles de la marine, la région parisienne et les points d'appui outre-mer. Une somme de 1,2 million de francs est prévue pour le renouvellement du gros outillage des directions de travaux elles-mêmes.

CONCLUSIONS

La quasi-stagnation des dotations du titre III, la fixité de celles du titre V, malgré une hausse des prix plus vive que celle escomptée dans la loi de programme indiquent que notre Défense nationale ne possède déjà plus les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par ce texte, ne serait-ce que par suite de l'augmentation plus importante que prévu des prix des matériels.

Aussi, malgré l'effort consenti cette année par le Gouvernement pour sortir d'une inquiétante stagnation des crédits, il ne faut pas se dissimuler que nous avons atteint une limite inférieure en deçà de laquelle il n'est plus possible de mettre en œuvre un dispositif de défense efficace.

Ceci est d'autant plus préoccupant que les dimensions elles-mêmes de nos problèmes de défense ont été récemment modifiées. Après le désengagement américain dans le domaine de la protection nucléaire en Europe, les décisions adoptées en août dernier par le Président Nixon en vue du rétablissement de la balance des paiements des Etats-Unis conduisent à prévoir une réduction peut-être sensible des troupes américaines stationnées en Europe, tandis que se précise le désengagement progressif de celles du Viet-Nam, qu'un rapprochement inattendu s'effectue entre la Chine populaire et les Etats-Unis qui, dans le même temps, modifient leur attitude envers le Japon. Ce sont là des événements importants qui nécessitent une nouvelle réflexion sur les moyens d'assurer notre défense en Europe et également la protection des territoires français situés dans le Pacifique.

Ainsi, l'examen de ce projet de budget pour 1972 offre-t-il l'occasion de la prise de conscience de cette modification, sans laquelle nous risquerions de ne plus pouvoir satisfaire aux exigences d'une réelle indépendance.

Modification, certes, de notre politique de défense : en effet, autant nous pensons que, pour notre pays, la dissuasion par la force nucléaire n'est valable que si le Gouvernement national en conserve

l'initiative d'emploi, l'utilisation de l'armement nucléaire au profit de tiers n'étant pas crédible, autant nous estimons indispensable une coopération dans le cadre européen en matière de logistique. La défense du territoire doit en effet, à notre avis, permettre la mise en œuvre d'une arme nucléaire tactique très efficace et le recours à des matériels d'une grande souplesse, comme c'est le cas pour les vedettes rapides lance-engins.

En outre, il nous apparaît capital d'éviter, dans la fabrication des armements, de céder au péché du perfectionnisme qui, certes, peut conduire à la livraison de matériels très élaborés mais souvent fragiles, toujours plus coûteux et de ce fait moins nombreux.

La coopération logistique européenne s'avère, dans cette optique, de plus en plus souhaitable parce qu'elle offre précisément la possibilité de se procurer à moindres prix, en raison des séries plus grandes, des matériels qui devraient être plus robustes, sans pour autant qu'il soit question de remettre en cause notre indépendance nationale. Elle requiert toutefois une coopération étroite entre pays partenaires de la Communauté européenne, coopération dont on ne saurait augurer d'excellents résultats en l'absence d'une autorité responsable au niveau communautaire : c'est dire que poser le problème de la rénovation fondamentale de la logistique en Europe occidentale, c'est par là même poser le problème de l'autorité politique communautaire. Les événements récents que nous avons ci-dessus rappelés laissent à penser que cette rénovation, hier nécessaire, est aujourd'hui devenue indispensable.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits (Titre V) du budget de la Défense Nationale.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 18.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — Il est ouvert au Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, pour 1972, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 18.273.300.000 F et à 4.584.779.000 F, applicables au titre V « Equipement ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses en capital des services militaires.